



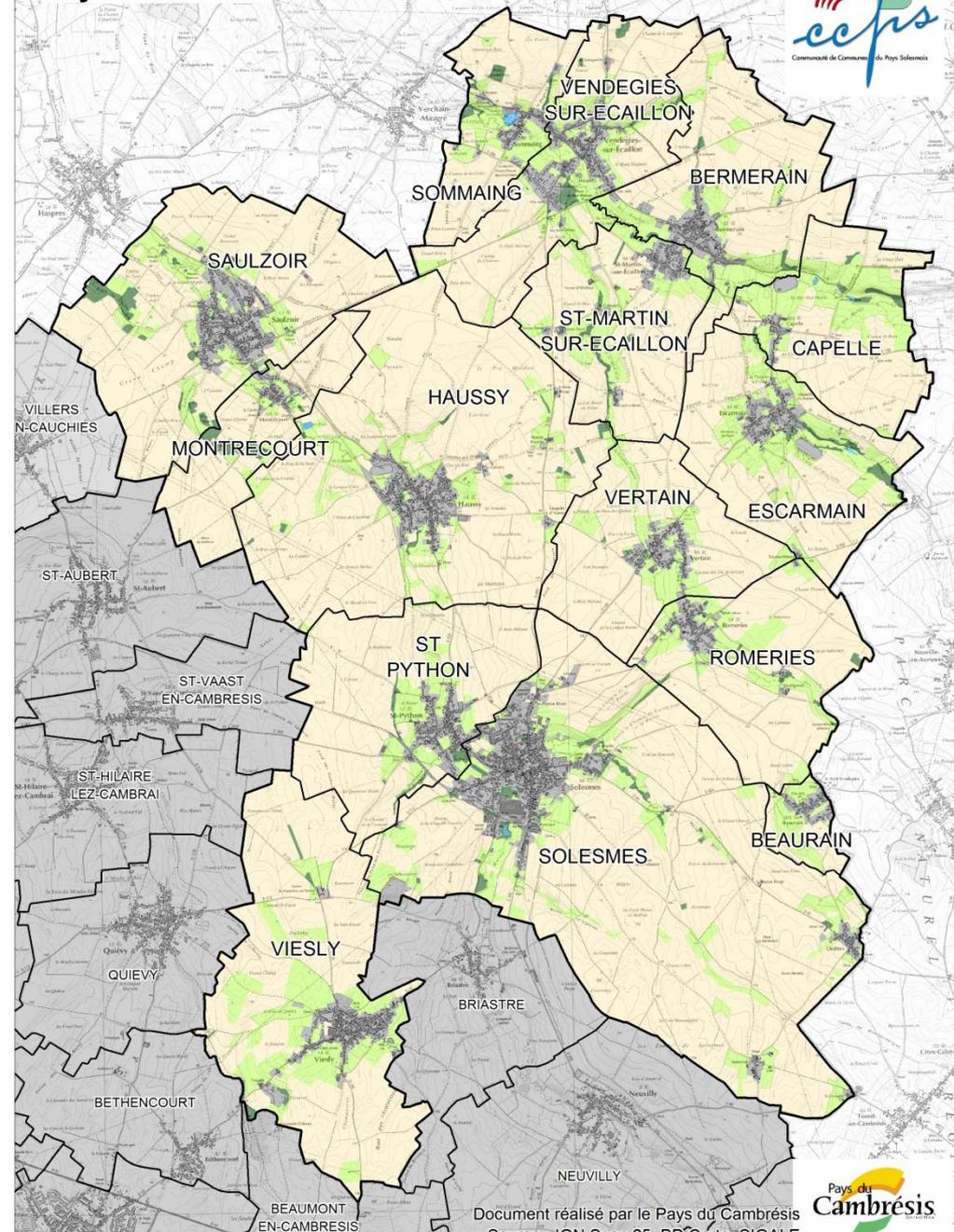
Témoignage de la CC du Pays solesmois

06 octobre 2015 à Solre-le-Chateau

LE TERRITOIRE

⇒ **Communauté de communes
constituée en 2003, composée
de 15 communes pour 15200
habitants**

- 5 communes sur 15 dépassent les 1000 habitants
- Un « pôle » (Solesmes, 4700 hab.) qui représente 30% de la population du territoire
- La CC appartient au Pays du Cambrésis, elle est concernée par un SCOT approuvé en 2012, un Schéma Trame verte et bleue, et un Plan climat territorial
- Engagée dans un PLUI et un RLPI depuis 2012



CONTEXTE DE LANCEMENT DU PLUI

⇒ **La CC est compétente en matière de Planification urbaine depuis sa création mais pendant 10 ans, poursuite des démarches communales :**

- Cumul des dépenses et des procédures
- Difficultés de partage des enjeux territoriaux qui dépassent les limites administratives communales
- Au moment de la délibération de prescription en 2012 : 2 communes sans document d'urbanisme, 5 PLU existants (approuvés entre 2004 et 2008), 1 carte communale et 7 PLU en cours d'élaboration (dont 5 révision de POS)

LANCEMENT DU PLUI

⇒ Plusieurs éléments déclencheurs du lancement du PLUI :

- Un contexte réglementaire fortement incitatif : lois « Grenelle » et SCOT approuvé
- Une volonté d'harmoniser et de mutualiser les dépenses afin d'en avoir une maîtrise et de ne plus fonctionner « à la demande »
- Un outil permettant de renouveler le projet de territoire, selon 3 idées fortes partagées
 - *préserver l'intérêt général communautaire tout en considérant chaque commune comme un cas particulier*
 - *Prendre en compte les spécificités de chaque lieu pour les conforter*
 - *Passer d'une approche quantitative de l'urbanisme à une approche qualitative*

⇒ Définition de règles de travail pour l'adhésion de tous :

- Mener les procédures en cours jusqu'à leur terme
- Pendant la période d'élaboration du PLUI, seules les demandes de modification simplifiées ou de modification des documents existants seront examinés, sous réserve de l'intérêt général du projet
- Volonté d'une implication forte des communes dans le document intercommunal : volet important du cahier des charges du prestataire

GOVERNANCE DU PLUI

⇒ Implication des communes tout au long de la démarche :

- **Rôle central de la commission en charge de l'urbanisme** : chaque commune est représentée de la même façon dans ce groupe de travail afin que les voix de toutes les communes soient entendues, quel que soit leur nombre d'habitants.
- **Concertation systématique avec les élus communaux, aux moments clés de la procédure**, tout en ne remettant pas en cause la transversalité et le caractère intercommunal de la démarche :
 - ✓ présentation de la méthode à chaque Conseil municipal au démarrage des études,
 - ✓ présentation du diagnostic pour apporter des compléments communaux (le rapport de présentation comportera des onglets propres à chaque commune, qui permettront aux élus et habitants d'accéder rapidement aux éléments qui les concernent directement),
 - ✓ les OAP sur les secteurs à urbaniser sont travaillées avec les élus des communes concernées,
 - ✓ la réflexion sur le zonage et le règlement sera menée à l'échelle communale, tout en prenant en compte la dimension intercommunale définie dans le PADD et la cohérence entre les communes grâce à une base de travail unique

GOUVERNANCE DU PLUi

⇒ **Un « socle commun » sur l'urbanisme communautaire pour les élus :**

- **Organisation de temps d'échanges :** phase préparatoire, interventions régulières en Conseil communautaire, organisation de séminaires dédiés.
- **Outils de communication adaptés :** argumentaire et glossaire pour les élus

La Communauté de communes du Pays solesmois élabore son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

LE PLUi, C'EST PARTI !

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS EN QUELQUES CHIFFRES :

- 12 PLUi communaux et 1 carte communale
- 15 communes
- 14 899 habitants (en 2013)
- 2 vallées et leurs principaux affluents (l'Écaillon, la Selle, les Harpies, le Saint Georges)

1^{er} janvier 2003 : création de la CCPS dans sa configuration actuelle

www.ccpays-solesmois.fr

La Communauté de communes du Pays solesmois élabore son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

LE PLUi, UN DIAGNOSTIC À PARTAGER

Dès sa création en 2003, la Communauté de communes du Pays solesmois a souhaité activer la compétence Urbanisme afin d'assurer l'harmonie du développement dans le cadre de son projet de territoire. Aujourd'hui, le PLUi intercommunal s'impose naturellement à tous, pour dessiner cette vision prospective et donner les outils de sa mise en œuvre. En s'appuyant sur la mobilisation de ses acteurs (habitants, associations, professionnels et partenaires institutionnels), le CCPS souhaite accorder une large place à la concertation pour concevoir ce projet.

Le PLUi prépare l'avenir du territoire et de ses habitants, dans le prolongement de notre vision. Il doit nous aider à relever les nombreux enjeux de ce début de 21^{ème} siècle parmi lesquels le développement durable, la dynamique économique, la mixité sociale et intergénérationnelle, la transition énergétique.

Alors de s'inscrire dans les obligations réglementaires et en particulier les orientations du Schéma de cohésion territoriale du Cambésis, le PLUi devra permettre de limiter l'étalement urbain pour protéger les espaces agricoles et naturels, et de favoriser le renouvellement des espaces déjà urbanisés, tout en permettant le développement des activités.

Le PLUi s'inscrit dans une démarche résolument novatrice de mobilisation d'un territoire qui s'articule autour de 3 axes fortes : préserver l'identité quand communautaire tout en consolidant l'identité de chaque commune, prendre en compte les spécificités pour les communes, passer d'une approche plutôt quantitative de l'urbanisme à une approche plus qualitative. Ainsi veant à la fois renforcer la cohésion de notre territoire et son attractivité.

Salennes, le 21 mars 2014.
Michal WALLEBAERT, Président de la CCPS

www.ccpays-solesmois.fr

UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL POUR LE PAYS SOLESMOIS
Argumentaire pour les élus

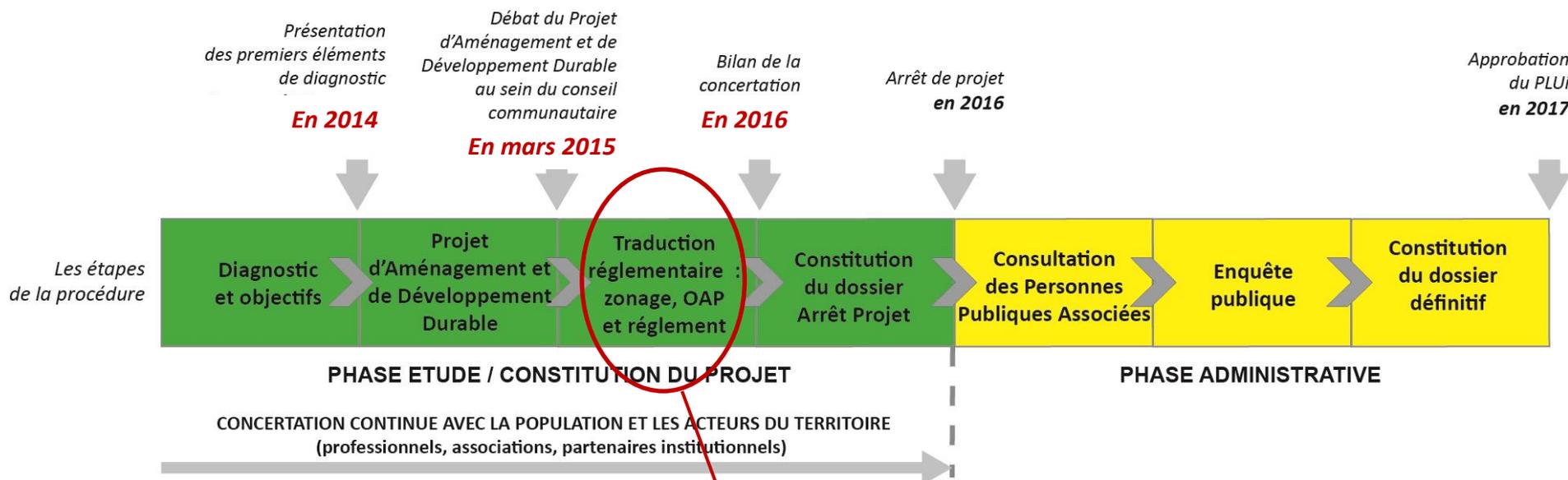
Le Plan Local d'Urbanisme est un outil de planification de l'occupation du sol d'un territoire. Cette planification est argumentaire à travers le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui établit une ligne de conduite sur 10 ou 15 ans. Le PADD reflète le projet politique de la collectivité, prenant en compte les différents volets du développement durable (social, économique, environnemental).

Le territoire d'effet du PLUi intercommunal n'est plus la commune mais la communauté de communes : son élaboration prend en compte les échelles intercommunales et communales. Le but est de réaliser un projet cohérent à l'ensemble des communes, dans un objectif de développement durable, tout en identifiant les enjeux spécifiques des communes et ceux qui relèvent de l'intercommunalité. Le PLUi est un outil unique pour l'ensemble des communes mais qui permet de rester garant de leurs spécificités.

LE PLUI DU PAYS SOLESMOIS AUJOURD'HUI

⇒ **PADD approuvé le 09/03/2015 :**

« développer l'attractivité dans un territoire à l'identité préservée »



Travaux en cours :

- OAP générale sur l'habitat (PLUI vaut PLH)
- OAP générale sur la Trame verte et bleue
- OAP de secteurs (projets en renouvellement urbain)
- Démarrage des réunions communales sur le zonage et le règlement

Merci de votre attention !

Didier ESCARTIN

Vice-président en charge de l'urbanisme, du cadre de vie, de l'environnement, des technologies de l'information et de la communication.

Violaine LESCEUX

Responsable Environnement et Gestion de l'espace
Tél. 03 27 70 74 30 ou v.lesceux@ccpays-solesmois.fr